

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 20 novembre 2020

Date de la convocation : 16/11/2020

Le vingt novembre deux mil vingt à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe HAMPIKIAN, Maire.

*Présents : M Philippe HAMPIKIAN, M Claude ACHARD, M Christophe MESMIN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, Mme Sylvie FOUQUET*

*Absents : M Jean-Pierre LUÇON*

*A été nommé secrétaire : Mme Laetitia MAURY*

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du dernier Conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 23 octobre 2020 est approuvé.

### 2020/48 révision des tarifs de la salle Saint-Libéral

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'uniformiser les tarifs de location et propose d'appliquer les tarifs ci-dessous pour louer la salle polyvalente Saint-Libéral :

#### **Vote**

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

	<b>2 Jours Week-end</b>	<b>Avec chauffage (en option)</b>	<b>Caution</b>
<b>Habitants de la Commune</b>	<b>450 €</b>	<b>30 €</b>	<b>400 €</b>
<b>Associations de la Commune</b>	<b>150 € Par location pour les deux premières manifestations de l'année</b>	<b>30€</b>	<b>400 €</b>
<b>Habitants Hors Commune</b>	<b>550 €</b>	<b>30 €</b>	<b>400€</b>
<b>Associations Hors Commune</b>	<b>550 €</b>	<b>30 €</b>	<b>400 €</b>
<b>Entreprises/ Organismes Hors Commune</b>	<b>550 €</b>	<b>30 €</b>	<b>400 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable pour appliquer ces tarifs de location.

### 2020/49 Exonération de loyers

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'exonérer les loyers pour les professionnels ayant cessé leurs activités en raison de l'épidémie de COVID 19.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide l'exonération des loyers de la SARL IRWAN, café perché pour toute la durée de fermeture administrative des bars et restaurants.

#### **Vote**

Votants : 10

Pour : 6

Contre : 2

Abstentions : 2

### 2020/50 délégations du Conseil municipal au maire

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2122-22 du CGCT donne la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire certaines attributions. Le 26 juin dernier, des délégations lui ont été attribuées (délibération n°2020/18).

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajouter **deux** délégations à cette liste.

#### **Vote**

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser M le Maire par délégation à :

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges -en limitant ce principe aux dons et legs sous la forme numéraire-.
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal – demander les subventions les plus opportunes pour concourir au financement des projets susceptibles d'y prétendre - l'attribution de subventions

Le Conseil municipal accepte que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation soient exercées par le suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci.

### **2020/51 décision modificative n°2, virement de crédits**

M le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit prendre une décision modificative au budget 2020 suite à une erreur de saisie pour une opération d'ordre.

M le Maire propose de faire une Décision Modificative au budget 2020 comme suit :

<b>Vote</b>
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Opération d'ordre 040	041	H.O.	7 224,00			
Opération d'ordre 041				041	H.O.	7 224,00
Investissement dépenses			7 224,00			7 224,00
	Solde		0,00			
Opération d'ordre 040	041	H.O.	7 224,00			
Opération d'ordre 041				041	H.O.	7 224,00
Investissement recettes			7 224,00			7 224,00
	Solde		0,00			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve** la Décision Modificative ci-dessus

### **2020/52 décision modificative n°3, virement de crédits**

M le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit prendre une décision modificative au budget 2020 afin de disposer de crédits suffisants pour les charges de personnel.

M le Maire propose de faire une Décision Modificative au budget 2020 comme suit :

<b>Vote</b>
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022		10 000,00			
Autre personnel extérieur				6218		8 000,00
Personnel non titulaire				6413		2 000,00
Fonctionnement dépenses			10 000,00			10 000,00
	Solde		0,00			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve** la Décision Modificative ci-dessus

### **2020/53 désignation d'un correspondant défense**

Installé dans ses fonctions depuis le 23 mai 2020, le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation du « correspondant défense ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne en tant que « correspondant défense » :

- **Christophe MESMIN, deuxième adjoint au maire.**

<b>Vote</b>
-------------

Votants : 10
--------------

Pour : 10
-----------

Contre : 0
------------

Abstentions : 0
-----------------

## **Points divers**

### **Foire aux veaux**

M FAUCHER fait un point sur les préparatifs de la foire aux veaux qui se déroulera le 30 novembre prochain.

### **Panier des aînés**

Mme MOLENKAMP indique que 110 paniers seront distribués et que la composition de ces paniers est en cours de réalisation. La date de distribution reste à déterminer.

### **Congrès Plus Beaux Villages de France**

M DESMAISON fait un résumé du congrès des PBFV qui a eu lieu les 2, 3 et 4 octobre à Monflanquin (Lot-et-Garonne). Cette année 159 communes font partie des Plus beaux villages de France.

### **Rénovation des routes**

M MESMIN fait un compte-rendu des travaux de voirie réalisés par l'entreprise EUROVIA.